

<b>DECISION DU MAIRE</b>
<b>2023/050/ AGD</b>

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

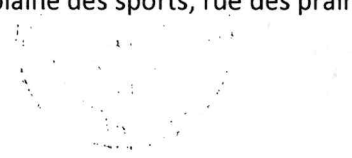
Vu la délibération n° CR 204-16 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 de la Région Ile de France, relative aux nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France,

Considérant le projet de réhabilitation d'un équipement sportif et la nécessité de rénover le City Stade qui se situe au sein de la plaine des sports, rue des prairies, pour une pratique sportive de qualité,

Considérant le plan de financement des investissements liés à ce projet,

Dépenses HT		Recettes HT	
Réhabilitation d'un équipement sportif de proximité type City Stade			
Travaux de réhabilitation équipement sportif de proximité type City Stade	17 432,00 €	Région Ile-de-France Equipements sportifs de proximité	2 614,80 €
		Ville	14 817,20 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 432,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 432,00 €</b>

Considérant que la subvention demandée à la Région Ile-de-France représente 15 % du montant total des investissements nécessaires au projet de réhabilitation d'un équipement sportif de proximité de type City Stade au sein de la plaine des sports, rue des prairies,



**DECIDE**

**D'ADOPTER** le plan de financement des investissements nécessaires à la réhabilitation de l'équipement sportif de proximité type City Stade qui se situe au sein de la plaine des sports, rue des prairies,

Dépenses HT		Recettes HT	
Réhabilitation d'un équipement sportif de proximité type City Stade			
Travaux de réhabilitation équipement sportif de proximité type City Stade	17 432,00 €	Région Ile-de-France Equipements sportifs de proximité	2 614,80 €
		Ville	14 817,20 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>17 432,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 432,00 €</b>

**DE PRESENTER** un dossier de demande de subvention à la Région Ile de France dans le cadre de son aide aux équipements sportifs de proximité, opération « Réhabilitation équipement sportif, type City Stade »,

**DIT** que la dépense est inscrite au budget 2024 en section d'investissement,

**DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,

FAIT A BREUILLET, LE 28/04/2023



Mme le Maire,

  
Véronique MAYEUR